

# Timor oriental - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



## Alertes et dernières minutes

ALERTE

### **Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger**

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

### **Hausse des cas de rougeole**

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

DERNIÈRE MINUTE

### **Manifestations : appel à la vigilance**

Date de mise en ligne le : 05 mars 2026

En raisons de manifestations devant le Parlement à Dili, qui sont susceptibles de donner lieu à des affrontements, il convient de se tenir absolument à l'écart de tout rassemblement sur la voie publique, ainsi que d'éviter de circuler dans cette zone.

Il convient en outre de se tenir régulièrement informé de la situation.

# Sécurité

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Avertissement

L'ambassade de France à Jakarta est compétente pour venir en aide aux Français à Timor oriental.

Les Français qui se rendent dans le pays sont responsables de leur propre sécurité. Ils sont invités à s'assurer qu'ils disposent de moyens nécessaires en cas de crise (vérifier les termes des contrats d'assurance, veiller à disposer des moyens financiers pour couvrir d'éventuels frais d'hospitalisation ou d'évacuation, etc.).

En cas d'urgence (arrestations, accident ou problème de santé nécessitant une hospitalisation, agression, décès), l'ambassade de France à Jakarta peut être jointe au +62 21 2355 8000 (horaires d'ouverture) ou sur sa ligne d'urgence +62 811 1954 3123 (de 17h00 à 8h00 et le vendredi à partir de 13h).

En cas d'incident grave pendant son séjour, penser à rassurer ses proches.

## Zones de vigilance



Dernière actualisation le 13/03/2026, information toujours valable à la date du jour

L'ensemble du territoire du Timor oriental est placé en zone de vigilance renforcée.

Les conditions de sécurité dans le pays sont satisfaisantes, en particulier dans la capitale, Dili. Il n'y a pas eu d'épisodes de violence importants depuis 2008.

## Risques encourus et recommandations associées

### Risque sismique

L'île de Timor est située dans une zone d'activité sismique importante. Des tremblements de terre peuvent se produire à tout moment. Pour la conduite à tenir en cas de séisme, se reporter à la fiche réflexe de ce site consacrée à ce sujet, à la rubrique « Informations pratiques ».

### Criminalité

La criminalité de droit commun est faible hors de la capitale mais la situation peut évoluer. Bien que les agressions contre les étrangers soient rares, les agressions sexuelles contre les femmes, y compris étrangères, sont en augmentation à Dili. Il est déconseillé de se déplacer seul en soirée ou pendant la nuit.

### Risques routiers

Les conditions de circulation sont très aléatoires au Timor oriental, y compris à Dili. La plus grande prudence doit être observée au volant. Veiller à sa sécurité sur la route : port de la ceinture de sécurité en voiture, port du casque à deux-roues.

Les visiteurs qui désirent voyager en dehors de Dili peuvent prendre connaissance des recommandations concernant l'état du réseau routier et les conditions de sécurité auprès de la police nationale au 112.

Il est déconseillé de voyager seul la nuit sur les routes de campagne qui sont parfois en très mauvais état. De manière générale, il est préférable de circuler dans une voiture de location avec chauffeur.

## **Recommandations générales**

De manière générale, il est recommandé de :

- ne pas montrer de signe ostentatoire de richesse et de laisser tous biens de valeur dans un lieu sécurisé (ex : coffre des hôtels) ;
- ne pas se déplacer avec des sommes d'argent importantes ;
- laisser ses documents d'identité et de voyage en lieu sûr et se munir de photocopies lors de ses déplacements ;
- ne pas se déplacer seul la nuit.

Il est recommandé, pour les personnes se trouvant au Timor oriental pour une longue durée, de s'inscrire sur le registre des Français à l'étranger, sur le site de l'Ambassade de France en Indonésie et au Timor oriental. Cela facilite les démarches en matière d'immigration (renouvellement de passeport lors des tournées consulaires à Bali et Jakarta) et l'inscription sur les listes consulaires et électorales.

Il est vivement recommandé aux personnes séjournant dans le pays de faire preuve de vigilance et de prendre toutes les mesures de précaution d'usage. Il est recommandé de s'inscrire sur Ariane afin de recevoir des recommandations de sécurité et d'être informé en cas de crise dans le pays.

Il convient également de prévenir le Bureau français de coopération de Dili de ses projets de voyage. Cette information, qui facilitera les démarches de l'ambassade en cas d'accident, de catastrophe naturelle ou de disparition, peut être communiquée par mail à [contact@ambafrance-id.org](mailto:contact@ambafrance-id.org) ou par téléphone +62 21 23 55 76 00.

## **Activités sportives à risque**

### **Plongée sous-marine**

La pratique de la plongée sous-marine doit faire l'objet d'une attention particulière. En cas d'accident, les caissons de décompression les plus proches se trouvent à Darwin (Australie) et Bali (Indonésie). Il est vivement recommandé de disposer d'une assurance couvrant ce type d'activité et prenant en charge le rapatriement sanitaire.

### **Randonnées**

Le trekking, généralement pratiqué sur les chemins balisés des abords de Dili et du mont Ramelau, doit faire l'objet d'une préparation sérieuse car aucune carte des abris, refuges et autres points de ravitaillement n'est mise à disposition par les autorités ou les associations.

## **Entrée / séjour**

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Formalités d'entrée et de séjour

### Visas

Pour un séjour inférieur à 90 jours, sur une période maximum de 180 jours, il n'est pas nécessaire de disposer d'un visa. Seule la présentation d'un passeport valide au moins six mois après la date prévue d'entrée à Timor oriental est exigée. Cette dispense s'applique également aux séjours liés à une activité rémunérée.

Pour tout séjour supérieur à 90 jours, il convient de consulter le site du Service de l'Immigration du Timor oriental ou de s'adresser à la représentation diplomatique la plus proche de votre pays de résidence.

### Points d'entrée

Par voie aérienne : l'aéroport international Nicolau Lobato à Dili dessert Denpasar/Bali, Darwin (Australie) et Singapour. A noter que certaines compagnies indonésiennes qui desservent le Timor oriental sont susceptibles d'être interdites par l'Union européenne. La liste de ces compagnies est disponible sur le site : [https://transport.ec.europa.eu/transport-themes/eu-air-safety-list\\_fr](https://transport.ec.europa.eu/transport-themes/eu-air-safety-list_fr).

Par voie maritime : le port de Dili. Attention, tous les navires venant au Timor oriental doivent se signaler au port de Dili avant de se rendre dans d'autres ports est-timorais.

Par voie terrestre : Batugade, situé à 100 km de Dili, est la seule voie directe pour rejoindre l'Indonésie, point d'entrée pour l'enclave d'Oecussi /Ambeno.

## Santé

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

### Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Dili ne comporte qu'un hôpital et deux cliniques privées, tous caractérisés par des capacités limitées. En dehors de la capitale, aucune structure médicale ne permet une prise en charge optimale. En cas d'éruption volcanique importante, les vols peuvent être suspendus dans un large

périmètre, bloquant ainsi toute possibilité de transfert vers un hôpital par voie aérienne.

### **Recommandations pour la santé**

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

### **Vaccinations**

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

### **Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :**

- **Fièvre jaune** : la vaccination contre la fièvre jaune peut être exigée à l'entrée sur le territoire du Timor oriental, pour les voyageurs en provenance de pays où elle est endémique. Se renseigner auprès de la représentation diplomatique la plus proche de son lieu de résidence ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique ;
- **Encéphalite japonaise** : en fonction des conditions et de la durée du séjour.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

## **Risques sanitaires**

### **Maladies transmises par les moustiques**

#### **Chikungunya**

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un

médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

### **Dengue**

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

### **Encéphalite japonaise**

L'encéphalite japonaise est une infection virale grave principalement transmise à l'humain par la piqûre de moustiques infectés, qui se reproduisent dans les zones rurales, notamment les rizières. Les porcs et les oiseaux aquatiques servent de réservoirs naturels pour le virus.

Les symptômes de l'encéphalite japonaise apparaissent après une période d'incubation de 4 à 15 jours. La plupart des infections restent bénignes, se manifestant par une simple fièvre ou des céphalées. Dans environ 1 cas sur 250, les personnes touchées peuvent présenter une forte fièvre, une raideur de la nuque, une désorientation, un coma, des convulsions et une paralysie. La mortalité peut atteindre 30%. Beaucoup de survivants souffrent de séquelles neurologiques.

Il n'existe pas de traitement curatif. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la vaccination.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

### **Paludisme**

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

### **Zika**

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

## **Autres maladies**

### **Fièvre typhoïde**

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Institut Pasteur.

### **Grippe aviaire ou zoonotique**

Le terme regroupe l'ensemble des infections de type grippal causées par différents virus influenza d'origine animale (oiseaux sauvages, volailles, porcs). La survenue de cas chez l'être humain est exceptionnelle. La transmission résulte soit d'un contact direct notamment avec les sécrétions respiratoires et les matières fécales des animaux malades, soit de façon indirecte par l'exposition à des matières contaminées. Les symptômes sont similaires à ceux de la grippe saisonnière (fièvre, toux, courbatures...) mais peuvent se compliquer de difficultés respiratoires, de troubles digestifs, d'atteintes neurologiques, voire de décès.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

### **Rage**

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque

toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

La rage sévit de façon endémique au Timor oriental, aussi bien en milieu rural qu'urbain.

## **Tuberculose**

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

## **Pendant le voyage**

### **Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques**

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

## **Mesures de prévention des contaminations digestives**

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

## **Infections sexuellement transmissibles (IST)**

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

## **Informations utiles**

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### **Transport**

#### **Assurance**

Une assurance, y compris au tiers, peut être contractée pour les véhicules de location. Il est recommandé de prendre connaissance des clauses du contrat et de s'assurer que les frais de réparation du véhicule en cas d'accident de la circulation sont pris en charge intégralement ; les coûts engendrés peuvent s'avérer très importants. Il n'existe pas d'entreprise susceptible d'effectuer les réparations en dehors de la capitale, Dili.

#### **Permis de conduire**

Les visiteurs qui séjournent moins de trois mois au Timor oriental ont la possibilité de conduire un véhicule s'ils sont titulaires d'un permis de conduire national assorti d'un permis de conduire international pour la classe de véhicule figurant sur leur permis. Le permis international doit être sollicité dans le pays de résidence, avant le départ pour le Timor oriental ; en France, la demande se fait sur le site de l'ANTS.

Pour les visiteurs souhaitant séjourner plus de trois mois au Timor Oriental, une demande de permis de conduire local doit être formulée auprès du bureau central chargé des véhicules automobiles (Motor Vehicle Office).

### **Législation locale**

#### **Drogues**

Les autorités locales ne font preuve d'aucune tolérance en matière de stupéfiants. La possession et l'usage de drogues, quelle que soit leur nature ou leur quantité, exposent les contrevenants à de lourdes condamnations.

### **Divers**

#### **Devises**

La seule monnaie en circulation au Timor oriental est le dollar américain (USD). La banque ANZ dispose de plusieurs guichets automatiques à Dili. Il existe par ailleurs un contrôle des changes qui limite le montant des importations de devises. Les voyageurs doivent, préalablement à leur déplacement, prendre des renseignements auprès de la Banque centrale (Banco Central), aux numéros de téléphones suivants : +67 03 31 37 12, +67 03 31 37 14 ou +67 03 31 37 18 ou par courriel : cpayments@yahoo.co.uk.

Des distributeurs sont accessibles seulement à Dili et à Baucau (situé à trois heures de la capitale). Dans les districts, les billets de 100 USD sont souvent refusés. Il est conseillé d'avoir toujours de l'argent liquide sur soi.

Seule la carte VISA est acceptée au Timor oriental.

# Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Visas d'affaires

Les ressortissants de l'Union européenne bénéficient d'une exemption de visa pour tout séjour inférieur à 90 jours, sur une période maximale de 180 jours. Cette règle s'applique aux voyageurs d'affaires (développement commercial, conduite de négociations, participation à une rencontre officielle), ainsi qu'aux sportifs et artistes réalisant une activité occasionnelle et aux journalistes envoyés par un organe de presse de leur pays de résidence.

Les prestataires de service réalisant une mission pour une entreprise locale doivent en général solliciter un visa de travail.

## Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Timor oriental.

## Contacts utiles

### Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des services extérieurs de la Direction générale du Trésor. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence et le soutien public au développement international des entreprises.

Le service économique de Jakarta est compétent pour le Timor oriental.

Service économique de Jakarta

Jalan MH Thamrin n°20 - Jakarta 10350, Indonésie

Tél. : +62 21 23 55 79 67

Télécopie : +62 21 23 55 79 68

Courriel : jakarta@dgtresor.gouv.fr

Site internet : tresor.economie.gouv.fr

## FMI

Le Timor oriental et le FMI

## Contacts utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

## Services de secours

- Police : 112

- Ambulance : 115
- Hôpital de Dili : +670 331 1008

## **Annuaire des représentations timoraises en France**

[Voir la liste](#)